

www.ecolesaintpierredascq.fr

REGLEMENT DE GARDERIE

La garderie a été mise en place afin de vous assurer <u>un service supplémentaire</u> adapté aux horaires et rythmes de la vie professionnelle d'aujourd'hui. Son fonctionnement réglementé vous contraint donc à en respecter les modalités, l'école ne pouvant supporter une majoration de salaire au responsable en cas de dépassement d'horaire. Ce service doit être autofinancé par les recettes des cartes achetées par les familles et ne saurait être une charge supplémentaire pour celles qui n'en bénéficient pas.

FONCTIONNEMENT / HORAIRES

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI		
Matin	Ouverture des grilles à partir de 7h30 jusqu'à 8h10 dernier délai					
	Ouverture des grilles entre 16h30 et 16h45					
Soir	Ouverture des grilles entre 17h30 et 17h45					
	Ouverture des grilles entre 18h15 et 18h30					

La garderie ne fonctionne pas en « libre accès ». Merci d'en respecter les créneaux. Personne n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement en dehors de ces plages d'ouverture des grilles (Les grilles sont fermées à clef). Le temps de présence des enfants à la garderie est calculé de manière effective grâce à une carte, à renouveler sur place (Local dans la cour du primaire salle 11 – entrée portails rue Jean Delattre ou rue Abbé Cousin).

C'est le responsable de la garderie qui gère équitablement le calcul du temps à débiter. **Chaque heure de présence entamée est considérée comme due.** 3 personnes encadrent aujourd'hui un nombre illimité d'enfants. Merci de ne pas abuser du service pour des raisons évidentes de confort et de sécurité.

Si votre enfant devait rester à la garderie un soir ou y être déposé un matin de manière très occasionnelle, il est indispensable de prévenir l'enseignant ou le directeur dès que possible par écrit ; le règlement du service se ferait alors auprès du responsable de la garderie <u>le jour même</u>. Même pour une fréquentation occasionnelle, il est impératif de remettre au responsable le feuillet « décharge de garderie » complété ci-joint.

TARIFS EN VIGUEUR (depuis le 1^{er} janvier 2014)

Les cartes de garderie sont délivrées sur place, vous n'effectuez plus de règlement. Le montant correspondant sera porté sur la prochaine facture et sera prélevé en même temps que les autres frais.

2 types de cartes sont à disposition :

DATE:

- des cartes de 40 heures à 100 € pour ceux qui déposent leurs enfants régulièrement
- des cartes de 10 heures à 25 € pour les occasionnels

SIGNATURE:

<u>ATTENTION</u>: La garderie ferme à 18h30. Ce qui signifie que les enfants doivent être récupérés avant. Au-delà de cet horaire, le tarif est majoré (soit 4 € la demi-heure entamée supplémentaire).

De plus, chaque retard sera signalé à l'OGEC, qui prendra les mesures nécessaires en cas d'excès.

	Le chef d'établissement et les membres de l'OGEC
Madame, Monsieur	s termes et conditions.



www.ecolesaintpierredascq.fr

Feuillet à remettre au responsable de la garderie

DECHARGE GARDERIE							
Enfant scolarisé :							
Nom	Pı	rénom		Classe			
Nous, soussignés, Mr, Mogarderie à accompagner not 11). De plus, nous autorisor cas où un accident se produ	re enfant de son écol ns la personne respo	le jusque la garderie nsable à agir selon	e située au 1 rue de	e l'Abbé Cousin (salle			
Fait à	Le		Signature(s):				
	FICHE	DE PRESENCI	E				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI			
Entre 7h30 et 8h15							
Entre 16h30 et 17h30							
Entre 17h30 et 18h30							
Occasionnellement							
	FICHE DE I	RENSEIGNEME	NTS				
NOM	Prénom		Classe				
Adresse							
Code Postal							
Papa		Portable M	apa 🖀 · · aman 🕿 · _ · · ·	· · ·			
Personnes susceptibles et a	utorisées à venir che	rcher l'enfant en gar	derie (ajouter une l	iste si nécessaire) :			
Nom Nom		8 2	_·_·_·_				
Divers							

MERCI DE COMPLÉTER TRES PRÉCISEMMENT CE FORMULAIRE. LES ENCADRANTS DE GARDERIE SONT PARFOIS SEULS DANS L'ÉTABLISSEMENT ET N'ONT DONC PAS TOUJOURS ACCÉS AU FICHIER CENTRAL DES ÉLÈVES. CETTE FICHE RESTERA DANS LE REGISTRE DE GARDERIE